



Monsieur Fernand Etgen
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 27 octobre 2021

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément au Règlement de la Chambre des Député-e-s, nous nous permettons de poser une question parlementaire à **Madame la Ministre de la Santé** et à **Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale** au sujet du **traitement pharmacologique du trouble déficit de l'attention/hyperactivité (TDA/H) chez les enfants et les adultes**.

En collaboration, le Centre pour le développement des apprentissages Grande-Duchesse Maria Teresa (CDA) et le Service de consultation et d'aide pour troubles de l'attention, de la perception et du développement psychomoteur (SCAP) ont déclaré l'octobre 2021 comme mois de sensibilisation et de formation au sujet du trouble déficit de l'attention/hyperactivité (TDA/H).

Alors que le TDA/H nécessite une prise en charge globale, un traitement pharmacologique peut s'avérer nécessaire, notamment en cas de symptômes particulièrement dommageables dans les domaines psychologique, scolaire, social et familial. Le principe actif le plus couramment administré est le méthylphénidate. Au cours des dernières décennies, une hausse constante du nombre de prescriptions a été constatée dans de nombreux pays.

En Belgique, une étude de la Mutualité chrétienne a indiqué qu'au moins la moitié des doses de méthylphénidate vendues étaient prescrites sans remboursement par l'Institut national d'assurance maladie invalidité (INAMI)¹. Au Luxembourg, le remboursement est possible uniquement chez les enfants ou si le traitement a été initié avant l'âge adulte.

Alors que les symptômes ont tendance à évoluer ou à s'amoinrir avec l'âge, il existe néanmoins un certain nombre d'adultes souffrant d'une forme grave du TDA/H. À l'étranger, ces personnes sont souvent traitées de façon médicamenteuse, souvent avec des amphétamines. Or ces dernières sont exclues du remboursement par la CNS au Luxembourg, vu qu'elles ne figurent pas sur la liste positive des médicaments remboursables.

Dans ce contexte, nous nous permettons de poser les questions suivantes :

- 1. Au cours des trois dernières années, combien de patients se sont vu prescrire des médicaments dont le principe actif est le méthylphénidate (Rilatine, Equasym, Concerta, Medikinet)?**
- 2. Rilatine et Medikinet figurant sur la liste positive des médicaments à rembourser par la CNS, quel est le montant qui a été remboursé pour ces deux médicaments au cours de la même période ?**
- 3. Pendant la même période, combien de patients se sont vu prescrire des médicaments dont le principe actif est l'atomoxétine (p.ex. Strattera)?**
- 4. Les amphétamines sont couramment utilisées dans certains pays dans la prise en charge du TDA/H. Monsieur et Madame les Ministres disposent-ils de données concernant leur prescription au Luxembourg?**

¹ https://www.mc.be/media/20170628etudemethylphenidate_tcm49-53109.pdf

5. Monsieur et Madame les Ministres sont-ils en mesure de chiffrer le nombre de patients TDA/H qui optent pour une prise en charge à l'étranger ? Dans quelle mesure le manque de professionnels spécialisés et le nombre limité de médicaments remboursables au Luxembourg sont-ils susceptibles d'influencer la décision des patients concernés de se faire traiter à l'étranger ?
6. Monsieur et Madame les Ministres disposent-ils de chiffres concernant le nombre de patients adultes luxembourgeois bénéficiant d'une prise en charge pour le TDA/H? Combien d'entre eux bénéficient d'un traitement pharmacologique non remboursable ?
7. Un remboursement du traitement pharmacologique chez les patients adultes est-il envisagé et quels en seront les critères et modalités le cas échéant ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.



Marc Hansen
Député



Josée Lorsché
Députée